

CONTRAT DE VIE À L'ATTENTION DES STAGIAIRES USAGERS DE L'INTERNAT

Madame, Mademoiselle, Monsieur, le présent contrat a été rédigé avec le souci de permettre à tous les usagers de l'internat de vivre en harmonie.

Le lycée de Saint-Sorlin est un lieu dédié principalement à l'accueil d'enfants mineurs. Aussi les règles de vie de l'internat sont mises en place afin de favoriser la scolarité, l'éducation, le bien-être, mais également la sécurité et l'hygiène des usagers adultes et adolescents.

Nous demandons donc à vous, stagiaires, de bien vouloir collaborer avec les éducateurs, en respectant ce contrat ; **telle est la condition de votre accueil.**

En cas de non-respect du présent contrat, l'établissement se réserve le droit de rompre immédiatement le contrat de mise à disposition de la chambre

Entrées et sorties des usagers et vivre à l'internat

- **Ouverture de l'internat - remise des clés - hygiène - restauration collective - sécurité**
- Ouverture des chambres et remise des clés le lundi dès 16 h 30. Nous ne donnons qu'une clé par chambre pour la même formation. Un chèque de caution de 50 euros sera demandé à la personne responsable de la clé. En cas de perte, la caution sera retenue. Les clés sont rendues au responsable de l'internat le vendredi matin au départ des stagiaires. Le soir, les portes de l'internat se verrouillent automatiquement à 21 heures (sécurité des élèves). Vous devrez vous munir de vos clés pour entrer ou sortir. Par contre, **à partir de 21 h 30 tous les résidents devront être rentrés**, sans possibilité de dérogation. Vous êtes priés de respecter cet horaire. Une alarme d'intrusion est mise automatiquement. Celle-ci reste branchée jusqu'à 7 heures du matin.
- À partir de 22 heures, nous demandons à tous les stagiaires de respecter le silence dans les chambres, et la circulation dans les couloirs est interdite, sauf en cas d'urgence.
- Chaque matin les chambres seront obligatoirement libérées et fermées à 7 h 40. L'accès aux chambres n'est pas autorisé la journée, nous vous demandons donc de vous organiser en conséquence.
- Il est également demandé à nos résidents de se munir de sabots ou chaussons dans l'internat. Un placard vous est proposé à l'entrée pour ranger vos chaussures de ville.
- Il est interdit de partir le week-end avec la clé, même si le stagiaire revient la semaine suivante.
- Afin de faciliter le travail du personnel de restauration, nous vous demandons de respecter strictement les horaires de repas suivants : le matin, le petit-déjeuner est servi de 7 h 45 à 8 h 15 ; le soir, repas à 19 heures.
- **Vivre ensemble à l'internat**
- Plusieurs formations sont amenées à vivre à l'internat, et les effectifs sont fluctuants. La répartition des chambres est faite en début d'année et nous essayons de respecter au mieux une répartition par formation. Le cas échéant, et pour des raisons d'organisation, il pourra vous être demandé de changer de chambre ou, si la chambre n'est pas complète, d'accueillir une ou plusieurs personnes supplémentaires.
- Merci de respecter également la disposition des chambres et de ne pas déplacer meubles ni matelas.

- Afin d'éviter les bruits le soir et de préserver le sommeil de l'ensemble des usagers, le foyer est fermé à clé à 22 heures, et le silence sera de rigueur à tous les étages.
- Nous vous rappelons que l'internat est un bâtiment principalement dédié à la scolarité. L'usage du foyer est dédié prioritairement aux activités des élèves du lycée. Nous vous demandons donc de ne pas perturber les animations en cours.
- Dans le foyer, il est possible de prendre un café, un thé ou une tisane, merci d'apporter votre tasse et votre café ou thé, la vaisselle du placard étant la propriété du gîte.
- La veille ou le matin du départ, nous demandons à nos stagiaires de nettoyer leur chambre. Cette tâche consiste au balayage du sol, nettoyage des sanitaires (douche, lavabo, WC). Le matériel nécessaire vous est proposé au foyer des internes la veille de votre départ.
- Pour des raisons de sécurité, les stagiaires ne sont pas autorisés à circuler dans le lycée avec leur véhicule. Ils devront se garer sur le parking extérieur du centre de formation ou sur les places situées juste après le portail d'entrée du parc.

Interdiction formelle :

- De fumer dans les locaux ainsi que dans l'enceinte de l'établissement (*décret n° 92-478 du 29 mai 1992, et Code de la santé publique, au titre des articles R.3511-1 à 3511-9*)
- D'introduire de l'alcool et tout produit psychotrope dans l'enceinte de l'internat, de même qu'il est interdit d'y pénétrer en état d'ébriété.
- De stocker de la nourriture dans les chambres ou d'y prendre vos repas.
- De vous préparer des repas dans le foyer.
- D'inviter une ou plusieurs personnes dans l'internat. **Nous vous rappelons que l'accès est réservé aux seuls usagers.**
- De confier la clé de votre chambre à une personne étrangère à la chambre que vous occupez.

ATTENTION : ce contrat établi en trois exemplaires doit être dûment rempli, signé et remis au responsable de l'internat le jour de votre entrée dans les lieux

Nom du stagiaire :

Formation :

Fait àle/...../.....

La directrice
du LEAP Saint-Sorlin
Mme DEVILLARD

La responsable
de l'internat,
Mme RAI

Signature du stagiaire ou de son
représentant légal, précédée de la
mention « lu et approuvé »

TROUSSEAU POUR LES INTERNES

- ✚ Une alèze imperméable pour matelas de 90 cm de large (obligatoire par mesure d'hygiène)

- ✚ 1 drap housse (drap de dessous) et 1 drap plat d'une personne (drap de dessus) et 2 couvertures
- ou** 1 drap housse, 1 housse de couette et 1 couette d'une personne

- ✚ 1 taie d'oreiller 65*65 cm

- ✚ Serviettes et gants de toilette

- ✚ 1 trousse de toilette garnie

- ✚ Nécessaire de nuit

- ✚ 1 paire de pantoufles ou sabots obligatoire

- ✚ Un peignoir de bain ou une robe de chambre

- ✚ Un cadenas à code ou à clé

En cas d'oubli, le linge prêté sera facturé 5 € la pièce.